



Communication des membres AVENIR du CSE I2S – Janvier 2026

Retour CRH : Demandez vos données personnelles

Retour des CRH : N'oubliez pas de demander vos données personnelles. Le mois de janvier est comme chaque année la période des retours CRH. Votre MOP va vous communiquer votre augmentation ou pas. Nous vous rappelons que pour obtenir vos données personnelles, il suffit d'en faire la demande par email auprès du délégué à la protection des données (DPO) à tout moment de la manière suivante :

A : mesdonneespersonnelles@soprasteria.com

Cc : acces-cnil@soprasteria.com

Objet : Demande d'une copie intégrale de mes données personnelles

Bonjour,

Conformément à la note de la direction sur le sujet d'accès et de copie des données personnelles, je vous prie de m'adresser une copie intégrale de mes données personnelles.

Si vous avez des difficultés pour récupérer vos données RGPD ou si vous estimatez que ces données ne sont pas en phase avec votre retour CRH, vous pouvez contacter un représentant AVENIR pour vous aider dans vos démarches.

Expertise sur la situation économique et financière d'I2S

Lors de la consultation du CSE sur la politique économique et financière d'I2S pour 2024, les élus Avenir n'ont pas rendu d'avis favorable suite à l'expertise relevant plusieurs points d'incertitude sur la situation de l'entreprise.

Les élus Avenir ont voté une résolution sur plusieurs points d'alertes relevés par l'expertise :

L'emploi : baisse des effectifs

Conditions de travail : pression sur la productivité, restructurations, reskilling, risques professionnels pour les salariés

Participation : malgré les bons résultats, la participation est diminuée suite aux déficits reportables des sociétés acquises

Evolution économique et financière : incertitudes sur la capacité à maintenir la rentabilité et à sécuriser l'emploi dans un contexte de forte concurrence

Sous-traitance : transparence et maîtrise des dépenses concernant la politique de sous-traitance

Pour les élus Avenir il est important que la direction garantisse la pérennité de l'emploi, l'amélioration des conditions de travail et un meilleur partage de la valeur .

Enquête GPTW 2025 à I2S: les résultats en baisse VS GPTW 2023

Avec un taux de participation des salariés de 76% les résultats de l'enquête GPTW 2025 ne sont pas satisfaisants pour l'entreprise, tous les indicateurs de satisfaction sont en baisse par rapport à 2023:

Taux de participation 76% vs 77% 2023 (-1pt)

Trust index 64% vs 67% 2023 (-3pts) d'où la non-certification GPTW pour I2S

Crédibilité 62% vs 65% 2023 (-3pts)

Respect 65% vs 68% 2023 (-3pts)

Equité 58% vs 61% 2023 (-3pts)

Fierté 66% vs 68% 2023 (-2pts)

Camaraderie 71% vs 73% 2023 (-2pts)

L'enquête GPTW constate un recul du taux de satisfaction des salariés et retient les indicateurs à améliorer :

l'équité: la politique de rémunération et les avantages spécifiques doivent être retravaillés pour valoriser la reconnaissance quels que soient l'origine, le genre ou les orientations sexuelles

Camaraderie: accueil et cadre de travail, favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle

Un management basé sur la confiance, qui stimule l'autonomie, la responsabilité et l'innovation

Avenir avait alerté la direction y compris lors des négociations sur les NAO et la QVT (qualité de vie au travail) sur les attentes des salariés. L'enquête GPTW vient confirmer nos craintes sur les conditions de travail des salariés qui se dégradent au sein d'I2S.

Avenir demande à la direction d'agir pour mettre en place un plan d'action urgent pour améliorer les conditions de travail, la politique sociale et salariale en commençant par augmenter à 25 € l'indemnité mensuelle de télétravail.

